



Une aire d'influence économique réduite pour la base aérienne de Drachenbronn

En 2013 et 2014, la base aérienne de Drachenbronn emploie directement 419 personnes. Elle n'a que peu de relations avec le tissu productif local, mais induit des emplois via les dépenses de consommation des ménages concernés. Elle génère 571 emplois au total, contribue aux revenus de 1 328 personnes et influence le fonctionnement d'un territoire de 16 communes. Celui-ci fait face à une situation économique dégradée en s'appuyant sur une attractivité résidentielle croissante. Avec des ressources de financement local serrées, cet équilibre pourrait être fragilisé par la dissolution de la base.

Clément Gass

En activité depuis 1957, le site militaire de Drachenbronn abrite un centre de détection et de contrôle de l'espace aérien du Grand Est. Situé sur la commune de Drachenbronn-Birlenbach dans le nord du Bas-Rhin, il est né de la reconversion de l'ouvrage du Hochwald, fortification appartenant à l'ancienne Ligne Maginot. Il était désigné par l'appellation base aérienne (BA) 901 ou base aérienne de Drachenbronn, bien que ne servant pas de base à des unités d'aviation. Faisant suite à une décision annoncée le 15 octobre 2014, la BA 901 a été dissoute le 17 juillet 2015, pour être transformée en Élément Air rattaché à la BA 133 de Nancy-Ochey. Après la mise en sommeil des moyens de détection, qui doivent rester opérationnels en cas de nécessité, le site conservera un effectif réduit chargé d'en assurer la maintenance. Cette restructuration s'inscrit dans le cadre de la loi n° 2013-1168 du 18 décembre 2013 relative à la programmation militaire pour les années 2014 à 2019 et portant diverses dispositions concernant la défense et la sécurité

1 571 emplois liés à la BA 901, 1 328 personnes concernées

	Emplois (en ETP)	Population des ménages
Effet direct	419	931
Effet indirect	9	23
Effet induit	143	374
Effet total	571	1 328

Sources : base aérienne Drachenbronn 2013-2014 ; Insee, appariements CLAP-FICUS-DADS-FARE-RP-TES.

nationale, actualisée par la loi n° 2015-917 du 28 juillet 2015.

Cette étude mesure l'emprise économique de la BA 901 à travers les emplois qui lui sont liés en 2013 et 2014, et présente le fonctionnement du territoire marqué par cette emprise. Elle ne présage pas des effets de la restructuration, mais en présente quelques enjeux et localise son influence.

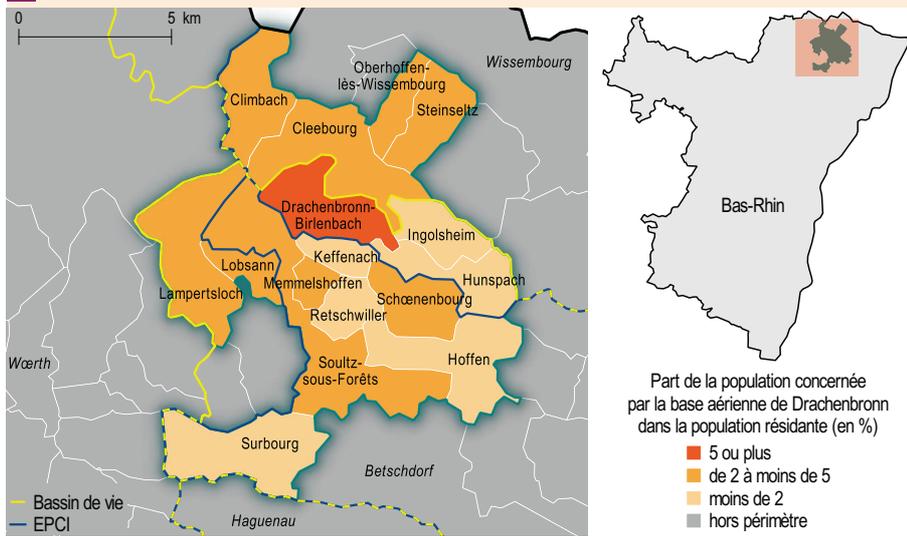
400 emplois directs, masculins et qualifiés

En moyenne au cours de la période 2013-2014, 383 militaires et 26 agents civils travaillent à temps plein sur la base aérienne. S'y ajoutent 103 réservistes,

présents occasionnellement pour des formations ou des missions courtes. Au total, la base est directement à l'origine de 419 ETP (équivalents temps plein).

Ces emplois, de par la technicité des travaux effectués, requièrent des qualifications au-dessus de la moyenne des activités de défense. 56 % des militaires sont ainsi officiers ou sous-officiers, proportion bien plus élevée que sur la BA 102 de Dijon (20 %) mais cependant plus faible que sur la BA 116 de Luxeuil (70 %), et qui va de pair avec une grande part de bacheliers dans les effectifs. À l'instar des autres sites militaires, le personnel est très masculin (80 %) et comporte une forte part de jeunes : 59 % des effectifs ont moins de 35 ans, 11 % ont atteint 50 ans.

2 Un territoire centré sur le bassin de vie de Sultz-sous-Forêts



© IGN - Insee 2015

Source : Insee, d'après les données de la BA 901 et appariements avec RP, CLAP, DADS, FARE et comptabilité nationale.

Peu d'interactions avec les entreprises de la région

L'armée fonctionne en quasi-autonomie et le recours à des fournisseurs ou prestataires de services externes s'en trouve limité. De plus, le quart des achats effectués par la BA passe par des centrales d'achats groupés (Économat des armées, UGAP), agissant pour l'armée dans son ensemble et sans effet sur le tissu productif local. Reste 1,3 million d'euros injectés dans l'économie régionale via des commandes destinées à 250 entreprises, dont les cinq principales concentrent deux tiers des montants. Il s'agit essentiellement de travaux de construction ou de mise aux normes des bâtiments, ainsi que de dépenses courantes d'alimentation et d'entretien. Pour la réalisation de ses commandes, la BA est indirectement à l'origine de 9 ETP. Ces emplois n'ont cependant pas vocation à disparaître avec la dissolution de la base, car le poids de ces commandes dans le chiffre d'affaires ne dépasse 10 % que pour une entreprise, qui compte deux salariés.

930 personnes consomment et induisent 140 emplois supplémentaires

Les emplois de la BA 901 concernent des ménages de taille plutôt restreinte. En raison de la structure par âge des effectifs, la part des militaires mariés est limitée à 39 %, contre 65 % parmi l'ensemble de la population en emploi de la région. La population des ménages concernés par les emplois directs de la BA s'établit à 1 014 personnes, dont 931 vivent principalement en Alsace, 32 en Moselle et 51 ailleurs en France. Cette répartition traduit l'éloignement de leur famille de militaires mobiles, en situation de célibat géographique. En l'absence de casernement, ces cas restent peu fréquents par rapport à d'autres unités de l'armée, les

militaires étant logés dans des résidences familiales mises à leur disposition ou eux-mêmes propriétaires de leur logement. Les dépenses de consommation locale des personnes résidant en Alsace, bien que réduites pour celles vivant dans un logement du parc domanial, induisent 143 emplois dans les commerces et services présents dans leur commune de résidence, ou à défaut dans le reste de leur bassin de vie. Au total, la BA 901 pourvoit 571 emplois et contribue aux revenus de 1 328 personnes (figure 1).

L'influence de la base aérienne s'inscrit dans un périmètre de 16 communes

La localisation des résidences des personnes concernées par les emplois directs, indirects et induits détermine l'inscription territoriale de la base aérienne. 197 des 931

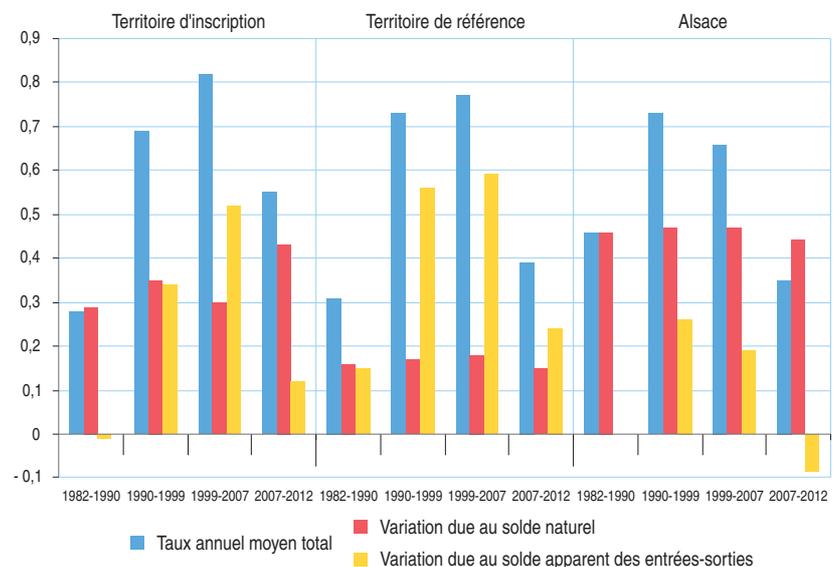
personnes directement concernées vivent à Drachenbronn-Birlenbach, 98 à Haguenau et 53 à Sultz-sous-Forêts. Les autres sont réparties dans les communes voisines ou disséminées jusqu'à Wissembourg, Niederbronn-les-Bains et Strasbourg. Les emplois induits concernent des personnes vivant dans les mêmes secteurs, en donnant une plus grande importance au bourg-centre de Sultz-sous-Forêts (48 personnes concernées, contre 25 à Drachenbronn-Birlenbach). Au total, 24 % des habitants de Drachenbronn-Birlenbach sont concernés par la BA 901, part cinq fois plus élevée qu'à Climbach, qui arrive en deuxième position. Le territoire d'impact de la base aérienne, construit sous contrainte de contiguïté, regroupe les dix communes où ce taux de dépendance à la BA dépasse 2 % et six communes voisines proches de ce seuil. Il compte 12 700 habitants, dont 523 concernés par la base (figure 2).

Une démographie typique des zones à l'écart des villes

La moitié de la population du périmètre d'impact de la BA 901 réside dans la zone d'emploi de Wissembourg et l'autre dans celle de Haguenau, le territoire se trouvant aux confins de ces deux zones. Les communes qui le composent sont, d'après le découpage en aires urbaines, considérées comme hors influence des villes ou multipolarisées par la grande aire de Haguenau et les aires moyennes de Wissembourg et Reichshoffen-Niederbronn-les-Bains. 63 % des terres du périmètre restent à usage agricole, contre 48 % en Alsace.

À l'image des autres espaces alsaciens sous faible influence urbaine, le territoire d'impact connaît un exode rural jusque vers

3 Une récente dynamique résidentielle favorise la croissance démographique



Lecture : le territoire d'impact de la BA est comparé à l'ensemble des communes alsaciennes hors influence des villes pour l'accès à l'emploi ou sous influence modérée de plusieurs pôles urbains dont au moins un compte moins de 10 000 emplois. Source : Insee, recensements de la population et états civils (base de données communale 2013).

1975, avant que son solde migratoire ne se stabilise, puis devienne positif à partir de 1990. Depuis 2007, l'attractivité du territoire et des zones comparables contraste avec l'affaiblissement de la dynamique démographique régionale (figure 3).

Signe de l'élargissement du mouvement de périurbanisation qui s'étend jusqu'au territoire depuis 1999, l'excédent migratoire y est alimenté par d'anciens résidents de l'agglomération strasbourgeoise, mais aussi par des habitants quittant Haguenau et des villes plus petites. Si elle intervient dans ce contexte favorable, la dissolution de la BA 901 est cependant à même d'annihiler une décennie de croissance démographique avec le départ des personnes directement concernées. Elle affectera aussi les naissances dans le territoire, jusqu'alors plus nombreuses que dans les zones comparables en raison d'une plus forte représentation des personnes proches de l'âge de la parentalité. La difficulté du territoire à retenir les jeunes après 18 ans pourrait s'accroître.

Un accès satisfaisant aux services et à l'emploi

La variété des commerces et services disponibles contribue à l'attractivité de la zone. Soultz-sous-Forêts, pôle d'équipements de la gamme intermédiaire, en concentre l'essentiel (figure 4). Malgré la présence de la BA sur son territoire, Drachenbronn-Birlenbach n'est pas mieux équipée que ne le sont généralement les communes de cette taille. Hunspach, de 30 % moins peuplée, dispose d'une offre plus vaste.

Si l'offre d'équipements est riche en diversité, elle ne l'est pas tant en quantité. Le faible nombre d'équipements relativement à la population présente n'est cependant pas exceptionnel au regard des autres zones dont la plupart des actifs travaillent aussi en dehors et peuvent donc également consommer à l'extérieur. Le territoire d'impact ne compte en effet que 57 emplois pour 100 actifs occupés y résidant, chiffre qui s'établirait à 51 en l'absence de la base aérienne, soit autant que dans les zones comparables. Malgré l'éloignement des emplois, la situation est relativement favorable sur le marché du

travail, avec une part de chômeurs 4,5 points en deçà de la moyenne régionale. Pour cause, la population active de la zone se compose de travailleurs relativement qualifiés qui ont arbitrè pour la qualité de logement au détriment de la distance à parcourir. Ce constat est à nuancer par la récente augmentation du nombre de demandeurs d'emploi, plus forte dans la zone en raison des difficultés économiques du nord de l'Alsace.

Métallurgie et travail frontalier

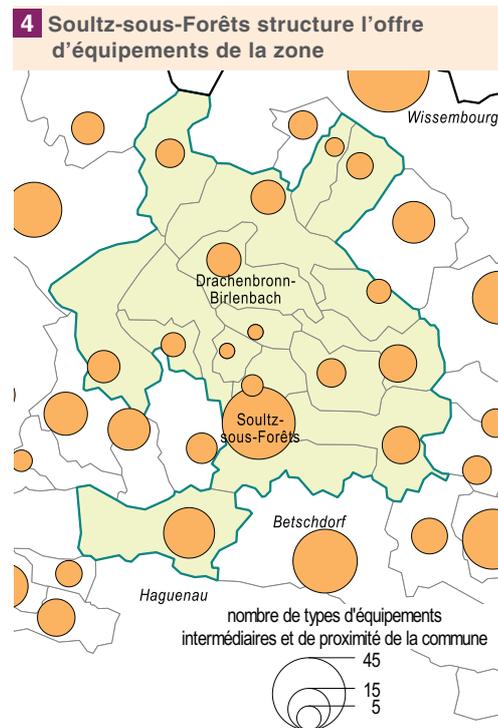
L'administration publique regroupe 22 % des emplois du territoire d'impact. En l'absence de la base aérienne, cette part tomberait à 11 %, restant au-dessus de la moyenne alsacienne (9 %). Mais une autre spécificité marque les postes offerts dans la zone : 9 % se situent dans le secteur de la métallurgie, qui représente 2 % des emplois alsaciens. Ceci est dû à l'établissement Gunther Tools, implanté à Soultz-sous-Forêts, dont l'activité principale est la fabrication de forets, de fraises et autres outils coupants.

Par ailleurs, un actif occupé de la zone sur six travaille à l'étranger, contre un actif alsacien sur douze. Le flux de navetteurs de la zone se rendant en Allemagne (17 %) est supérieur à celui se dirigeant vers les unités urbaines de Haguenau (14 %), de Wissembourg (14 %) ou de Strasbourg (6 %), bien que ces pôles d'emploi soient directement desservis par voie ferrée depuis Soultz-sous-Forêts.

Des communes aux ressources fiscales limitées

Le départ de ménages concernés par la BA 901 pourrait fragiliser les communes percevant leur taxe d'habitation. Dans le territoire d'impact, la fiscalité locale repose essentiellement sur les ménages (81 % contre 72 % dans les zones comparables). En effet, le territoire ne compte que peu d'entreprises taxables. La part d'emplois industriels n'y atteint que 21 % (ou 24 % si on exclut la BA du total des emplois), contre 29 % dans les autres zones sous faible influence urbaine. Le potentiel financier par habitant du territoire, obtenu en appliquant aux bases d'imposition des taxes locales les

taux moyens nationaux de ces taxes, et en ajoutant la dotation forfaitaire de l'État, est inférieur de 16 % à celui des zones comparables et de 38 % à celui de l'Alsace. Les communes n'ont guère de marge de manœuvre, ce potentiel étant déjà mobilisé, avec des taux effectifs de prélèvement dans la moyenne alsacienne. ■



© IGN - Insee 2015
Source : Insee, BPE 2013.

L'étude a été réalisée dans le cadre d'un partenariat entre l'Insee Alsace et le Sgare (Secrétariat Général pour les Affaires Régionales et Européennes).

Méthodologie

Méthode d'estimation des emplois liés à la base aérienne

L'emploi direct est calculé grâce aux données fournies par la base aérienne au sujet de son personnel.

La population des ménages concernés par ces emplois est estimée grâce au recensement de la population, qui permet d'obtenir, par âge et situation matrimoniale, les tailles moyennes des ménages dont la personne de référence déclare travailler à Drachenbronn-Birlenbach dans le secteur de la défense. Ces moyennes sont ensuite appliquées aux données fournies par la base.

Pour les militaires déclarant deux résidences (la base aérienne et une résidence personnelle), l'identification de celle où ils réalisent leurs dépenses de consommation se fait selon une règle de décision tenant compte de l'âge, de la situation matrimoniale, de la distance BA-résidence personnelle et du nombre de nuits qu'ils déclarent passer dans leur résidence personnelle.

L'emploi indirect est estimé à partir des commandes de biens et services passées par la base, des fournitures courantes aux marchés pour les travaux relatifs aux bâtiments. Les montants de commandes sont rapportés aux chiffres d'affaires totaux des entreprises via une source fiscale, puis convertis en emplois grâce aux données administratives sur les effectifs des établissements. Ces données permettent aussi de localiser la résidence des salariés, puis d'estimer la population de leurs ménages au moyen du recensement de la population.

Les emplois induits sont estimés pour chaque secteur de l'économie présente (activités produites et consommées localement), en appliquant des coefficients de consommation à proximité des lieux de résidence de la population concernée directement ou indirectement par la BA. Les ménages sont supposés consommer dans leur commune lorsque le secteur d'activité y est représenté, et à défaut dans le reste de leur bassin de vie. L'emploi induit se traduit à son tour en population concernée, en fonction de la taille des ménages dans les communes où se localisent ces emplois.

Les estimations d'emploi sont effectuées sur une période de référence de deux années (2013-2014), afin de lisser les effets de grands chantiers ponctuels (comme les travaux de mise en sécurité incendie en 2014). Seuls les emplois et les ménages localisés en Alsace sont pris en compte.

Le territoire d'impact de la BA est comparé à l'ensemble des communes alsaciennes hors influence des villes pour l'accès à l'emploi ou sous influence modérée de plusieurs pôles urbains dont au moins un compte moins de 10 000 emplois.

Insee Alsace

Cité Administrative
14 rue du Maréchal Juin
CS 50016
67084 Strasbourg Cedex

Directeur de la publication :

Joël Creusat

Rédacteur en chef :

Jacques Marty

ISSN 2416-7924

© Insee 2015

Pour en savoir plus

- Lu A V., « Restructuration du site de Défense de Châlons-en-Champagne », *Insee Analyses Champagne-Ardenne* n° 13, octobre 2015.
- Brion D. et Ulrich A., « Dissolution de la base aérienne 102 : un impact concentré sur cinq communes », *Insee Analyses Bourgogne* n° 10, mai 2015.
- Stéphane Adrover, Audrey Mirault., « 600 personnes concernées par la restructuration de la base aérienne de Luxeuil-les-Bains Saint-Sauveur », *Insee Analyses Franche-Comté* n° 5, décembre 2014.
- « Les aides de l'État aux territoires concernés par les restructurations des armées », Communication à la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale, décembre 2014, Aménagement du territoire, Cour des comptes.
- Bouvet S., « Détachement Air 277 : un impact fort à Varennes-sur-Allier, plus limité ailleurs », *Insee Auvergne la Lettre* n° 105, juin 2014.



Insee
Mesurer pour comprendre